

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023****NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15****PRÉSENTS : 13****VOTANTS : 15**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE 27 AVRIL À VINGT HEURE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES POTS, DÛMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE, SALLE DE LA MAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PIERRE-HENRI JALLAIS, MAIRE.**

**DATE DE CONVOCATION : 21 AVRIL 2023**

**PRÉSENTS : MM. ARNAUD, ARNOUX, BONNAUD, DUBOIS, GRIMAUD, JALLAIS, LE MONNIER, LECUYER, NEAU, MARCHAND, RICHARDEAU, SALLAFRANQUE, SICAUD.**

**ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine DANTON (pouvoir à F. MARCHAND), Laurence POIRET (pouvoir à PH. JALLAIS)**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent RICHARDEAU**

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la précédente réunion
- Contrat de proximité
- Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité
- Questions diverses

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 (27042301)**

Le PV du conseil municipal du 30 mars dernier est approuvé à l'unanimité.

**2. CONTRAT DE PROXIMITE (27042302)**

M. le Maire rappelle que, depuis 2022, le Département de la Charente-Maritime propose aux EPCI de son territoire ainsi qu'à leurs communes de signer des contrats de proximité pour la période 2022-2026.

Les contrats passés ont vocation à décliner des politiques départementales dans les territoires, dans des configurations qui leur sont propres en matière d'insertion et d'accompagnement des personnes les plus fragiles, de mobilités, de santé, de logements, d'accès aux services publics, d'équipements culturels et sportifs, de la place des aînés et de la jeunesse dans la société, de soutien des personnes handicapées, du droit à l'enfance, de la politique de l'eau, de la protection de l'environnement, de l'inclusion numérique et tout autre défi d'importance pour la cohésion sociale et territoriale.

La Communauté d'Agglomération de Saintes et les 36 communes de son territoire souhaitent être signataire d'un contrat de proximité avec le Département de la Charente-Maritime et mobiliser toutes les dimensions humaines, sociales, économique, géographiques des politiques départementales pour une agglomération de Saintes plus attractive, innovante, durable et solidaire.

Le contrat élaboré se décline en fiches actions et fiches objectifs selon le degré de maturité des projets. Sont également joints au contrat :

- Un récapitulatif des demandes d'aide reçues par le Département et concernant les communes de l'agglomération au 31 décembre 2022.
- Un recensement des projets communaux portés à la connaissance du Département et qui feront l'objet d'une analyse ultérieure.

Au travers de ce contrat de proximité, la CDA de Saintes et les 36 communes du territoire s'engagent à :

- Communiquer sur la programmation pluriannuelle des projets ;
- Associer les Conseillers Départementaux à la mise en œuvre du contrat, notamment en les mobilisant le cas échéant en amont des projets soutenus par le département et pendant leur réalisation ;
- Rechercher des cofinancements ;
- Prioriser les projets ;

- Contribuer à la mise en œuvre des politiques départementales déployées au profit du territoire ;
- Déployer la marque Charente-Maritime ;
- et à associer le Département aux événements financés.

Un comité de suivi du présent contrat sera mis en place et présidé par la Présidente du Département en présence notamment du Président de la CDA de Saintes et de représentants des communes du territoire. Il effectuera une revue de projets annuels et pourra proposer, le cas échéant, des évolutions. Un comité restreint, composé de 3 représentants du Département et de 3 représentants de la CDA de Saintes, préparera les travaux du comité de suivi.

M. LECUYER a assisté à la réunion présentant le dispositif. Il s'interroge sur la possibilité de continuer des dossiers « au fil de l'eau ». En effet, il ne faudrait pas qu'un programme pluriannuel desserve des projets futurs qui ne seraient pas forcément envisagés actuellement. M. JALLAIS confirme que le programme pluriannuel du Département est une nouvelle méthode de fonctionnement mais qui ne désengage pas les éventuels projets à venir. Le fonctionnement restera sensiblement le même, le contrat de proximité permet à chacun une vision sur le plus long terme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023,

Considérant que le Département de la Charente-Maritime est un acteur historique de l'aménagement et du développement du territoire au service de l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des charentais-maritimes.

Considérant l'ambition partagée par la Communauté d'Agglomération de Saintes, les 36 communes de son territoire et le Département de la Charente-Maritime de :

- Renforcer l'attractivité du territoire et de tout faire pour accueillir ses habitants, les entreprises et les touristes. L'objectif est d'être un territoire facilement accessible, connecté aux autres qui s'affirme comme destination touristique proposant une diversité et une qualité dans ses offres,
- Œuvrer pour maintenir et améliorer les services publics, pour offrir à ses habitants des équipements de proximité adaptés à leur demande et leur profil,
- Accompagner les transitions énergétiques et écologiques en créant les conditions favorables au développement des mobilités douces, des énergies renouvelables en préservant les ressources.

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'agglomération,

**Le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- **d'approuver** le projet de Contrat de Proximité 2022-2026 du territoire saintais ci-annexé.
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération ainsi que les modifications ou avenants de ce document.

### **3. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR DES BESOINS LIÉS À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (27042303)**

M. le Maire expose les difficultés d'entretien des espaces verts communaux pendant la période printanière. Malgré la mobilisation intensive des agents et le renfort ponctuel de l'association Saint Fiacre, l'équipe est vite dépassée par la vitesse de pousse des végétaux. De plus, le printemps/été s'annonce riche en événements culturels, sportifs, etc. Nous avons l'association Saint Fiacre en renfort ponctuel sur 12 interventions entre avril et octobre. M. SICAUD demande que la tonte raisonnée soit pensée différemment : laisser le fond de l'aire de loisirs sans tonte mais nettoyer parfaitement sur le parcours santé et autour du terrain de pétanque. M. LECUYER demande aussi si le long des sentiers l'herbe peut être coupée un peu moins haute (pas à ras non plus) afin d'éviter les serpents.

M. JALLAIS propose, afin d'épauler les services techniques, d'avoir recours à un emploi saisonnier au printemps plutôt qu'en été où la météo ralentit considérablement la pousse.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23, 2° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts,

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide :

- de la création à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, ayant pour référence le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32h00.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois maximum allant du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 juillet 2023 inclus.

Il devra justifier d'une expérience concluante dans le secteur de l'entretien des espaces verts.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

- M. JALLAIS rappelle la mise en place du décret tertiaire et ses implications. Une même unité foncière qui comporte plusieurs bâtiments non séparés par une voirie et qui représentent 1 000 m<sup>2</sup> de surface utile est concerné par ce décret. Pour notre commune, l'école, le centre de loisirs, la cantine, la salle des fêtes et les ateliers municipaux sont concernés. Les équipes techniques vont prendre les mesures exactes des bâtiments. Le secrétariat relèvera leurs consommations en kwatt entre 2011 et 2019. Ces données serviront ensuite à alimenter le site OPERAT afin de déterminer la plus forte année de consommation énergétique. OPERAT pondère en fonction des températures des années, de l'utilisation renseignée des locaux, etc. ; elle deviendra l'année de référence. A l'issue de ce travail, nous devons renseigner chaque année les consommations énergétiques et atteindre 40 % de dépenses énergétiques en moins d'ici 2030. Ce dispositif implique également que dorénavant l'État viendra en appui de rénovations énergétiques d'ensemble et non plus de travaux « pansement ». Il est donc nécessaire de commencer dès maintenant les études de faisabilité. Le bâtiment retenu est celui de l'école (problème d'isolation, moisissure, sols, huisseries etc.). Un groupe de travail, composé de Mmes BONNAUD et NEAU et MM. LECUYER, SALLAFRANQUE et SICAUD, est chargé de ce projet.

- Les travaux de la mairie avancent. Il convient maintenant de trier les archives avant de réinvestir les lieux. Un groupe de travail composé de Mmes BONNAUD, GRIMAUD, LE MONNIER, NEAU et MM. ARNOUX et ROSE se réunira tous les mardis après-midi pour se charger du tri, de l'archivage et de la destruction s'il y en a.

- Le dossier de vente de la maison Chainaud a été mis en « stand-by » par les acquéreurs depuis 1 mois. Ils sont revenus vers nous ces derniers jours. M. le Maire devrait les rencontrer sur site le 3 mai prochain.

- Un couple a sollicité la mairie pour un projet de food truck. Il sera reçu par M. JALLAIS accompagné de Mme GRIMAUD et M. SALLAFRANQUE le 28 avril. M. RICARDEAU rappelle les propos du dernier conseil municipal concernant l'instauration d'une redevance d'occupation pour les frais d'électricité, il faudra y songer rapidement. Nous en reparlerons.

- M. ROSE a accompagné une journaliste du magazine « rando-balade » et une personne du Comité Départemental du Tourisme sur les 2 circuits de la Salamandre. Elles ont été conquises et saluent le travail de la municipalité et de Quentin LEONARD, le service civique qui nous a accompagnés sur le projet. Un article paraîtra dans l'édition de septembre.

- Chauffage salle des fêtes : régulateur en panne et pièce de remplacement impossible à trouver, un devis a été demandé à l'entreprise « Brunet DROUILLAC » pour l'installation d'une pompe à chaleur mais l'investissement de 33 k€ est beaucoup trop élevé pour un bâtiment qui devra être restauré avant car trop énergivore dans la structure actuelle.

Mr SICAUD propose de récupérer la pièce en panne et de la proposer à l'entreprise « Richard Bobinage » pour une éventuelle réparation.

- « Cap sur la Vallée du Coran », nouvelle association regroupant les communes de Saint Sauvant, Saint Césaire, Saint Bris des Bois, Chaniers, Dompierre sur Charente, Villars les Bois, Burie et La Chapelle des Pots, a formé son bureau ; M. AUDOUIN en est le Président, Mme BASSOFIN, la trésorière et Mme BONNAUD, la secrétaire.

Il y aura des groupes thématiques où des élus pourront s'inscrire.

- Invitation de la Sous-Préfecture à une réunion d'information pour les Plans Communaux de Sauvegarde le vendredi 28 avril à Saintes : Mme LE MONNIER y assistera.
- Inauguration du Centre archéologique de Saint Césaire le vendredi 28 avril : Mmes NEAU et BONNAUD y assisteront.
- Bornage du terrain des Grands Champs le jeudi 4 mai à 14h00 : MM. SICAUD et MARCHAND y assisteront.
- Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 : une cérémonie aura lieu à 11h00 au monument aux Morts.
- « Le printemps chapelain » : vœux à la population et forum des associations à 19h00 le 12 mai.
- Tirage au sort des jurés d'assises le mardi 16 mai à Chaniers : M. SALLAFRANQUE représentera la commune
- Rencontre intergénérationnelle qui fait suite aux échanges de lettres des enfants de l'école avec nos aînés lors de la distribution des paniers ; une date va être fixée fin mai /début juin.
- Il est demandé à M. RICHARDEAU d'inviter les associations avant l'été pour caler le planning d'utilisation des salles à la rentrée prochaine.
- Pour la fête des écoles du 1<sup>er</sup> juillet prochain, M. RICHARDEAU confirme la prise en charge d'une location de structure gonflable par la commune ; M. SALLAFRANQUE va rencontrer la directrice de l'école et la Présidente de l'APE pour finaliser ce projet.
- Voirie : Bande podotactile posée à l'école  
Rambarde à l'étang impossible à mettre  
Compteur vitesse dans le bourg à renouveler

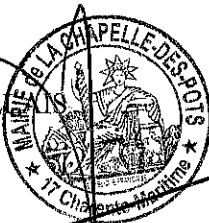
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**Liste des délibérations :**

- 27042301 – approbation du PV de la réunion du 30 mars 2023
- 27042302 – contrat de proximité
- 27042303 – autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

Le Maire

Pierre-Henri JAL



Le secrétaire de séance

Vincent RICHARDEAU